



RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 23 MARS 2017

La rencontre organisée par l'équipe de la FRB sous l'égide du bureau du Conseil d'orientation stratégique (COS) de la fondation a rencontré un grand succès avec plus de 220 participants.

Faisant ainsi usage de son droit d'agir en tant que représentants de la société civile et de son « devoir de questionnement », comme l'a rappelé Daniel Baumgarten, le COS a, par cette manifestation, voulu interroger les candidats sur la place qu'ils accordaient à la biodiversité dans la décision publique.

Après une introduction par Jean-François Silvain, président de la FRB et Daniel Baumgarten, président du COS, les cinq représentants des candidats ont présenté leur vision des enjeux de préservation de la biodiversité avant de répondre à cinq questions identiques qui leur avaient été envoyées et trois questions de la salle spécifiques à chaque candidat, deux questions des membres du COS et une question du conseil scientifique de la FRB.

- **Q1** – La biodiversité est au **cœur du fonctionnement des sociétés humaines** (alimentation, santé, régulation du climat...). Pour en limiter l'érosion, un des moyens les plus efficaces est le **développement de réseaux d'aires protégées** et de **plans de protection des espèces et espaces menacés**, sur terre et en mer. **Quelle est votre ambition dans ce domaine ?**
- **Q2** – L'**agriculture** occupe plus de la **moitié du territoire national** et peut jouer un rôle majeur dans la régulation du changement climatique. **Les agriculteurs**, les sélectionneurs et les autres gestionnaires de ressources génétiques, constituent donc le plus important **levier d'action pour la reconquête de la biodiversité** et la préservation des ressources génétiques sur les territoires. **Quelles sont les mesures phares que vous envisagez pour concilier agriculture et biodiversité ?**

- **Q3** – **La France**, avec ses territoires **marins et ultra-marins**, fait partie des **10 % des pays les plus riches en biodiversité dans le monde**. Alors que les océans et leur biodiversité sont au cœur de la régulation du climat et jouent un rôle essentiel pour l'alimentation et l'économie humaine, **la biodiversité marine est en danger** et reste **le parent pauvre en matière de connaissances**. **Quel est votre programme pour palier ce déficit de connaissances ?**
- **Q4** – Pour les deux enjeux majeurs que sont la gestion de l'eau et des déchets, il existe à la fois **une fiscalité et des agences** chargées de la mise en œuvre des réglementations associées (les six agences de l'eau et l'ADEME). **La biodiversité** vient d'être dotée d'une agence (AFB) mais **n'a pas encore de fiscalité propre**. **Comment comptez vous y remédier ?**
- **Q5** – Par le biais de sa participation à des processus internationaux (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité, Convention sur la diversité biologique, COP21, GIEC), **la France a pris des engagements pour freiner la perte de biodiversité**. Ces engagements sont relayés au niveau national à travers la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et la récente Loi pour la reconquête de la biodiversité. **Afin de permettre une gestion durable de la biodiversité un des enjeux majeurs est d'augmenter la connaissance scientifique**. **Quel effort financier envisagez vous pour permettre à la France de relever ce défi ?**

Les paragraphes suivants reprennent les éléments clés exposés par les représentants des candidats pendant leur audition, ils ne reflètent pas les opinions de la FRB.



BERTRAND PANCHER, DÉPUTÉ DE LA MEUSE – FRANÇOIS FILLON

Le développement durable reste le seul moyen de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, même si l'objectif des 2°C est inatteignable et qu'il est plus responsable de se donner comme but de ne pas trop les dépasser. Il est question d'un développement équilibré sur ses trois piliers : économique, environnemental et social.

A ce titre, la lutte contre l'érosion de la biodiversité doit également être prise en compte et sera la seconde priorité, notamment pour préserver la biodiversité marine, car la France a en ce domaine une grande responsabilité de part son domaine maritime qui abrite 10 % de la biodiversité mondiale.

Par ailleurs, la France est une grande nation qui doit porter sa vision au niveau européen par le biais de messages forts qui permettront ensuite d'influencer les décisions au niveau mondial.

Les mesures en faveur de la biodiversité sont de quatre ordres :

- verdir la fiscalité comme outil pour lutter contre les atteintes à l'environnement (comme l'artificialisation des sols), pour récompenser les initiatives vertueuses et pour pénaliser les actions néfastes
- recréer des instances de dialogue pour les acteurs concernés par la biodiversité (agriculteurs, chasseurs, ONG) en organisant par exemple un type de Grenelle II
- partager clairement les missions entre l'Etat et les collectivités locales pour que le premier se concentre sur ses missions régaliennes et que les secondes soient dotées de moyens et placées face à leurs responsabilités. Elles pourront être sanctionnées en cas de manquement, la réglementation doit être parfois plus coercitive, car le volontariat a ses limites. Un des exemples est la lutte contre l'artificialisation des terres qui deviendrait une responsabilité des collectivités dans le cadre des PLUI et des SCOT

- encourager les actions européennes spécifiques en matière de recherche, notamment sur la mer et les océans

Par ailleurs, l'abrogation du principe de précaution n'est plus envisagé et sur la question de l'AFB, la position n'est pas de la supprimer ou de revenir sur la loi biodiversité, mais de lui donner les moyens d'être une grande agence de coordination de l'expertise au niveau national. Les liens avec les agences de l'eau, de l'ADEME de l'ONF et de l'ONCFS devront être néanmoins repensés.

Q1 – Ambition en matière d'aires protégées

Le dispositif est efficace, il faut mettre en place ce qui est prévu et aller plus loin. Notamment en termes d'aires marines, un objectif de 30 % en 2030 est envisageable. Pour ce qui est de l'artificialisation des terres, il faut mettre en place des outils plus ambitieux et contraignants dans le domaine de l'urbanisme.

Q2 – Agriculture et biodiversité

L'agriculture est un domaine qui réalise des efforts importants, il faut les aider à construire un modèle avec des objectifs environnementaux plus clairs. Il faut pousser le modèle européen en remettant en place une politique agricole commune (PAC) avec des objectifs environnementaux clairs et permettre aux agriculteurs d'être mieux rémunérés.

Au niveau national, trois mesures sont envisagées pour les aider :

- une fiscalité locale verdie
- la décentralisation des procédures
- et la mise en place de labellisation pour valoriser les produits vertueux

Q3 – Connaissances sur le milieu marin

Il y a insuffisance de moyens et donc une lacune de l'expertise. Quatre mesures à nouveau sont proposées :

- la réorientation d'une partie du crédit impôt recherche vers les établissements publics pour leur donner plus de moyens
- le soutien à la croissance bleue
- la mise en place d'une grande conférence européenne des océans
- le soutien à la mise en œuvre d'instruments juridiques contraignants par exemple la déclinaison au niveau national d'instruments juridiques internationaux comme la lutte contre l'acidification des océans

Q4 – Fiscalité de l'AFB

Le groupe s'est abstenu sur la loi en raison de l'inadéquation des moyens et des ambitions de l'agence.

Plusieurs mesures sont proposées :

- mise en place d'une fiscalité verte qui pourrait être en partie attribuée à l'agence
- révision du taux de la taxe d'aménagement en fonction de l'utilisation sobre des espaces
- mise en place d'une fiscalité du patrimoine naturel avec l'ensemble des acteurs concernés

Q5 – Financement de la recherche sur la biodiversité

C'est indispensable pour une question de cohérence de nos objectifs européens. Il est envisagé un conseil européen informel, mais la question nécessite plus de travail. La remise à plat du crédit impôt recherche qui se monte à 5 milliards par an est une première réponse pour pallier l'insuffisance de moyens des organismes de recherche et des organismes d'expertise (les agences).

QUESTIONS DES MEMBRES DU COS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FRB

UICN – Surfrider : considérez-vous que la législation et la réglementation environnementales doivent évoluer ? Avez-vous des projets dans ce domaine et quelle est votre position sur le principe de non régression environnementale ?

Il est indispensable de responsabiliser les acteurs et de décentraliser les règles. Tout ne doit pas passer par la loi, surtout si les moyens de contrôles et de sanctions ne sont pas efficaces.

LPO : le candidat Fillon prévoit la remise en cause d'un certain nombre de directives européennes, notamment la directive oiseaux, ce qui sous-tend une libéralisation encore plus forte de la chasse, y compris sur des espèces protégées comme l'ortolan.

Il n'y aura pas de remise en cause des directives oiseaux notamment, si le consensus scientifique est solide, mais des discussions sur le sujet devront être conduites pour que tous les acteurs se réapproprient les bases scientifiques des débats.

Conseil Scientifique : la recherche française manque de financement, et spécifiquement la recherche sur la biodiversité qui est une science « jeune ». Que pensez-vous faire pour y remédier ?

Les organismes de recherche sont insuffisamment financés. La remise à plat du crédit impôt recherche - qui se situe à 5 milliards par an - est une première réponse pour pallier l'insuffisance de moyens des organismes de recherche et des organismes d'expertise au niveau national et au niveau européen.

YANNICK JADOT, DÉPUTÉ EUROPÉEN – BENOIT HAMON



La science nous donne des résultats clairs, mais il faut reconnaître qu'en raison d'un certain déni, l'actuel modèle de développement et de consommation remet en cause la capacité de survie des espèces. Il faut à présent mettre d'urgence le modèle économique à la taille de la planète et réussir sur la biodiversité ce que nous avons réussi sur le climat : faire prendre conscience des enjeux, même si, dans le cas de la biodiversité, il n'y a pas de lobby avec des intérêts économiques susceptibles de la protéger, comme ce qui peut se passer pour l'eau par exemple.

Ce sont les lobbies, en effet, qui président à notre modèle actuel de société. Ils freinent la réduction des intrants en agriculture, alors que de nombreux exemples prouvent que le 0 pesticide est possible. Les lobbies de la chasse et de l'industrie agro-alimentaire ralentissent la prise de conscience du fait que notre société peut se passer des protéines animales : manger de la viande ne relève que de notre plaisir et non de notre besoin fondamental.

Les mesures en faveur de la biodiversité sont de plusieurs ordres :

- sortir des pesticides en 15 à 20 ans
- réussir un approvisionnement énergétique 100 % renouvelable en 2050
- accompagner la politique de réduction des déchets, d'une part en introduisant une fiscalité différenciée sur le jetable et le renouvelable ou le réemploi et d'autre part, en sortant complètement de l'incinération par l'accompagnement de la transition et le financement de la conversion
- rendre opposables les trames vertes et bleues aux documents de planification et schémas d'aménagement
- lutter contre la surpêche et le ballastage qui fait d'énormes dégâts
- abandonner les grands projets inutiles tels que Notre dame des Landes, Le Lyon-Turin, le projet de Bures et les remplacer par des alternatives
- inscrire l'eau, l'air et les sols comme biens communs dans la constitution
- côté gouvernance, il est prévu de « soumettre » l'ONCFS à l'agence et de lui donner les moyens de son action en supprimant les niches fiscales

anti-écologiques et en les utilisant pour financer la transition

- défiscaliser les travaux de recherche écologiques

Le droit existe souvent, ce qui manque est la volonté de mettre en œuvre et de le faire appliquer, y compris de la part de l'État qui met de côté l'esprit de la loi. C'est ce qui est constaté par exemple pour l'autorité environnementale, où l'État est juge et partie.

Q1 – Ambition en matière d'aires protégées

- développer les espaces protégés : il est important de protéger la nature, y compris ordinaire, qui est indispensable à notre approvisionnement alimentaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et à notre santé physique et mentale. Dans le monde, 50 000 ha de forêts disparaissent chaque jour.
- rendre la trame verte et bleue opposable en matière d'aménagement
- former les douaniers au dispositif CITES pour protéger également les espèces sauvages

Q2 – Agriculture et biodiversité

Il est important de s'occuper en priorité du sol, qui héberge une grosse partie de la biodiversité terrestre dans ses 30 premiers centimètres. En parallèle, les actions suivantes seront conduites :

- créer un conservatoire des terres agricoles pour limiter l'artificialisation des terres
- organiser un Grenelle de l'agriculture et de l'alimentation. Nos politiques agricoles doivent devenir des politiques alimentaires
- sortir des pesticides d'ici 15-20 ans et fixer des objectifs de conversion par bassin et par type de culture et taxer les acteurs si ces objectifs ne sont pas atteints
- rendre obligatoire un approvisionnement à 50 % biologique ou paysanne en restauration collective

Q3 – Connaissances sur le milieu marin

Il est important de redonner une force à la recherche publique marine. L'Ifremer, par exemple, voit une partie de sa recherche privatisée et orientée en soutien du lobby des pêcheurs. L'institut n'est donc plus en mesure de travailler sur la biodiversité, faute de moyens publics suffisants. Pour cela, il faut donc développer et soutenir les outils de la connaissance.

Par ailleurs, à l'international, il faut créer un conseil de responsabilité de l'océan mondial.

Q4 – Fiscalité de l'AFB

C'est une bonne idée qui pourra être mise en œuvre en établissant une fiscalité sur l'extraction des ressources naturelles ou encore par la mise en place d'une taxe sur les niches fiscales anti-écologiques.

QUESTIONS DES MEMBRES DU COS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FRB

FP2E – WWF : les pollutions émergentes (micropolluants et perturbateurs endocriniens) sont un enjeu environnemental qui peut avoir un impact sur la biodiversité. Plusieurs programmes de recherche sont en cours. Comment comptez-vous soutenir ces efforts de recherche, qui souvent impliquent un partenariat public/privé ?

Les perturbateurs endocriniens sont une vraie question, leur coût sanitaire pour l'Europe est estimé à 157 milliards d'euros. Ils doivent donc faire partie des questions de recherche prioritaires comme les pollutions émergentes et les alternatives au développement non durable.

FNSEA – GNIS – Race de France : l'agriculture et le secteur agricole sont garants de la biodiversité cultivée, domestique et contribue également à maintenir la biodiversité ordinaire. Les connaissances sur les services environnementaux rendus par les agriculteurs ne sont pas suffisantes. Quelles actions pensez vous mettre en œuvre pour développer ces connaissances et valoriser la biodiversité agricole ?

Sur la question agricole, plusieurs réflexions :

- les conseillers agricoles doivent retrouver leur indépendance par rapport aux lobbies agrochimiques

Q5 – Financement de la recherche sur la biodiversité

- l'aide publique au développement sera portée à 0,7 % du RNB
- le financement de la recherche passera de 2,2 à 3 % du PIB
- le budget de la recherche sera alloué aux questions essentielles comme les pollutions émergentes et sera résolument réservé aux enjeux en adéquation avec le modèle de société voulu par les citoyens. Par exemple il n'y aura pas de financement de recherche sur les OGM ou le gaz de schiste, car nos concitoyens n'en veulent pas. La recherche publique doit avoir les moyens de financer des programmes de connaissances. Actuellement les efforts sont tirés vers l'innovation, car il y a un co-financement avec le privé.

- il y a également un enjeu fort en termes de soutien à la conversion agricole dans un processus de transition
- la recherche doit être orientée vers les alternatives durables
- il faut reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture
- les aides publiques doivent être justifiées et doivent accompagner un développement durable. Ainsi, il y a un paradoxe entre cette volonté et le fait que la France a toujours cherché à soutenir ses exportations au détriment de l'agriculture vivrière des pays du sud.

Conseil Scientifique : comment améliorer la prise en compte de la connaissance scientifique dans la décision publique ?

Dans le débat politique, il commence à y avoir une prise de conscience collective des désordres environnementaux. Néanmoins deux aspects doivent être renforcés :

- il reste à faire un travail de pédagogie autour des faits scientifiques
- il faut concentrer les efforts sur la formation des plus jeunes qui sont un formidable vecteur d'idées, notamment au sein de leur famille



ARNAUD LEROY, DÉPUTÉ DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE – EMMANUEL MACRON

Le premier enjeu est un enjeu démocratique, mais, s'agissant de l'environnement il y a aussi un enjeu philosophique fort : « Comment aborder la question écologique ? ». C'est en effet le seul domaine où il faut admettre la contrainte.

Les priorités seront les transitions : énergétiques, écologiques et agricoles. Les mesures prises devront s'inscrire dans une évaluation des trajectoires pour atteindre ces trois objectifs. La crise de la biodiversité qui met en péril notre survie à terme, doit également voir sa gestion s'inscrire dans la mise en œuvre de la transition.

Les propositions s'articulent donc autour :

Au niveau national

- du renforcement de la part des énergies renouvelables (ENR)
- d'une ambition pour la recherche
- de la reconnaissance des services environnementaux rendus par les agriculteurs : 200 millions supplémentaires par an seront affectés
- d'une sacralisation de l'AFB et de la mise en œuvre des lois déjà promulguées, pour ne pas ajouter des normes, mais mettre en œuvre celles qui sont déjà en vigueur
- de la publication d'un texte national sur les sols
- une interdiction du cumul « conseil et vente » des pesticides
- un accompagnement des agriculteurs pour s'adapter à l'interdiction des néonicotinoïdes

Au niveau européen

- de la renégociation de la PAC
- du portage auprès de la commission d'une directive « biodiversité »

Au niveau international

- du projet de GIEC pour les perturbateurs endocriniens, sujet sur lequel le niveau de défiance face aux faits scientifiques est équivalent à celui du changement climatique dans les années 2000
- d'un amendement pour interdire les plastiques oxo-fragmentables

Q1 – Ambition en matière d'aires protégées

Les réflexions portent sur :

- la nécessité de travailler sur de plus grandes surfaces en termes de compensation et donc d'impliquer les espaces protégés
- la coopération avec les régions
- la mise en place des outils types « concession » pour valoriser ces zones, par exemple pour la pêche

Q2 – Agriculture et biodiversité

Plusieurs mesures sont proposées :

- parvenir à 50 % de produits biologiques en restauration collective en 2022
- débloquer 15 milliards pour financer les filières agricoles émergentes
- interdire le cumul conseil et vente des pesticides
- accompagner des agriculteurs pour s'adapter à l'interdiction des néonicotinoïdes
- reconnaître les services environnementaux rendus par les agriculteurs renégocier et reverdir la PAC

Q3 – Connaissances sur le milieu marin

La question est de savoir comment valoriser et protéger notre patrimoine. Il est envisagé de :

- créer une agence régionale de la biodiversité en Outre-mer
- poursuivre le travail sur l'économie bleue
- renforcer la connaissance scientifique sur la pêche, notamment en conservant un nombre suffisant de scientifiques sur cette question, car ils sont actuellement trop peu nombreux
- simplifier administrativement les campagnes d'explorations scientifiques en mers

Q4 – Fiscalité de l'AFB

L'ONCFS ne rentrera pas de force dans l'agence. Il faut avant tout s'occuper du budget de l'agence qui est estimé à 500 millions d'euros alors que les dotations actuellement ne s'élèvent qu'à 220 millions. La transition écologique et la prise en compte de la biodiversité ne pourront se faire sans que cette question soit réglée, car pour l'instant cette transition n'est pas financée. Une fiscalité propre n'est pas compatible avec les ambitions d'allègement des impôts, mais plusieurs autres pistes sont envisagées :

- une articulation avec les grandes régions et les parcs

- un travail sur la fiscalité verte, par exemple une taxe sur les éoliennes off-shore pourrait alimenter l'AFB

Par ailleurs, il est proposé que l'AFB soit installée en outre mer.

Q5 – Financement de la recherche sur la biodiversité

Il faut tout mettre en œuvre pour faire mieux avec moins : des efforts seront demandés à tout le monde.

QUESTIONS DES MEMBRES DU COS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FRB

CILB- UNICEM : la FRB et des entreprises de nombreux secteurs économiques réalisent des programmes de recherche sur la biodiversité. Comment envisagez vous de mieux prendre en compte ces résultats des recherches pour développer des politiques en faveur de la biodiversité dans tous les secteurs (cf déclaration de Cancun COP 13) ?

Il faut :

- valoriser le partenariat public-privé pour la recherche appliquée
- faire évoluer la notion d'étude d'impact
- par ailleurs, il y a une inflation réglementaire, qui rend impossible le suivi des textes. Ce n'est pas en surprotégeant que nous ferons avancer les questions de biodiversité

UNAF – FNE : que mettrez-vous en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides de 50 % d'ici 2025 et pour soutenir une agriculture respectueuse des pollinisateurs ?

L'agriculture responsable sera encouragée par plusieurs biais :

- la sollicitation des structures publique comme l'INRA pour avancer sur la question en termes de recherche
- l'organisation de rencontres avec tous les acteurs de l'agriculture (la conventionnelle, la raisonnée ou la biologique) autour d'une table
- trouver les moyens de se battre juridiquement contre les grands groupes agrochimiques et leur armée d'avocats
- débloquer des ressources pour financer les filières agricoles émergentes



ÉRIC COQUEREL, CONSEILLER RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE – JEAN-LUC MÉLENCHON

La catastrophe environnementale met en danger l'espèce humaine et toutes les autres espèces, tant en termes de climat, que d'alimentation que de santé. Nous sommes actuellement dans l'Anthropocène et avons deux grands défis à réaliser. D'une part nourrir chauffer, loger, soigner, éduquer 7 milliards d'individus et d'autre part, préserver la terre pour qu'elle reste vivable et que la biosphère soit protégée. Les clivages sociaux s'effacent en cas de catastrophe climatique, l'argent ne permet pas de protéger l'individu.

Il s'agit de passer d'une vision de long termes à une vision de court termes et de changer de modèle de société pour, d'une part lutter contre le gaspillage engendré par le modèle de productivisme, consumérisme et de libre échange qui engendre des profits à deux chiffres pour une frange marginale de la population et d'autre part diminuer les coûts sociaux, écologiques et économiques pour les pays agricoles du sud. Pour cela, il est nécessaire de :

- remettre en cause les traités TAFTA, CETA et APE (avec l'Afrique)
- renforcer le CnuCED et réformer la FAO et l'OMC
- favoriser les circuits courts pour augmenter la sécurité alimentaire
- modifier la fiscalité qui ne règle actuellement pas la question des nécessaires investissements pour la transition écologique. Le budget relatif à la protection de l'environnement est le seul qui ne doit pas être soumis à l'austérité. Il faut une révolution fiscale qui permette de dégager 50 milliards pour la transition énergétique
- mettre en place une règle verte qui consiste à ne pas produire ou consommer plus que ce que la terre est capable de renouveler
- mettre en œuvre une planification écologique grâce à des conseillers départementaux à l'écologie
- mettre en œuvre une transition énergétique avec un objectif de 100 % d'énergie renouvelable en 2050
- éteindre le nucléaire et l'énergie carbonée
- avoir pour objectif zéro déchet et diviser par 4 les gaz à effet de serre
- favoriser le transport public et le fret ferroviaire
- favoriser l'agriculture paysanne et l'agro-écologie

- s'opposer à la brevetabilité du vivant
- confier à l'Etat la gestion de l'eau pour ne plus permettre les profits sur cette ressource essentielle
- sanctuariser le foncier agricole et naturelle
- lutter contre l'artificialisation des sols
- développer d'autres modèles de consommation (bio, circuits courts...)
- lutter contre l'exploitation des forêts
- renforcer le rôle de la France à l'international pour porter ses valeurs universelles
- renforcer le rôle de l'ONU en matière de défense de l'environnement et proposer qu'un tribunal puisse traiter des crimes d'écocide
- ne permettre l'application des réglementations européennes que si elles sont plus protectrices socialement et environnementalement que la réglementation nationale. En effet, les directives européennes qui ont renforcé le droit de l'environnement, sont également parfois porteuses de droit à polluer
- ouvrir un grand ministère de la mer avec les services *ad hoc* et créer un lycée maritime par littoral
- au niveau international, faire en sorte que l'Arctique soit considéré comme l'Antarctique : une mer réservée à la science
- interdire l'exploitation de l'hydrocarbure sur les surfaces littoral

Il y a deux grands problèmes à régler les inégalités sociales et la crise environnementale. Or, il y a aussi de l'argent, le profit non investi est de 150 milliards par an. La transition énergétique crée de l'emploi (400 000), ainsi que la transition agricole (300 000) et la politique marine (300 000). Si l'État investit dans la recherche, il créera également de l'emploi.

Q1 – Ambition en matière d'aires protégées

Il est nécessaire de lutter contre l'étalement urbain des villes et mégapoles sur les zones humides, les espaces agricoles et les forêts. L'Etat doit être réarmé pour le déficit environnemental.

Q2 – Agriculture et biodiversité

Il convient d'engager une rénovation profonde du système actuel, notamment pour agir en termes de santé du consommateur et des agriculteurs eux-mêmes (un suicide tous les deux jours et recrudescence des cancers).

Pour ce faire, il faut :

- une politique active de souveraineté alimentaire nationale
- le développement de la polyculture-élevage
- imposer le 100 % produits issus de l'agriculture biologique en circuits courts dans la restauration collective avec des aides fiscales pour atteindre cet objectif

Q3 – Connaissances sur le milieu marin

Il y a un paradoxe entre donner à manger et à boire à 7 milliards d'individus et ne pas dégrader les écosystèmes. La biodiversité marine est un enjeu pour la France, car nous possédons la seconde zone économique exclusive après les USA et nous sommes présents dans les cinq océans. Avec le principe de la règle verte il faut :

- interdire le chalutage profond
- favoriser la pêche artisanale et locale en circuits courts

QUESTIONS DES MEMBRES DU COS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FRB

OREE-EPE : de plus en plus d'entreprises intègrent la biodiversité dans leur stratégie économique. À cet égard, êtes-vous, d'une part, favorable à faire figurer aux bilans comptables des entreprises les externalités environnementales et d'autre part, à prévoir un système de compensation de l'artificialisation des sols du fait du développement urbain ?

Il faut effectivement intégrer les externalités environnementales dans le bilan comptable des entreprises, mais aussi des Etats. Il est également souhaitable de mettre en place un système dissuadant l'artificialisation des sols, mais attention à la compensation qui est aussi un droit à artificialiser. A ce titre, les aides aux entreprises doivent être réorientées, la BPI doit obtenir une licence bancaire pour avoir la possibilité d'emprunter et d'investir.

- développer l'aquaculture
- produire des plastics bio-sourcés à partir d'algues

Q4 – Fiscalité de l'AFB

Une fiscalité propre est judicieuse, elle pourrait être adossée à la taxe carbone sur les transports terrestres (retour à l'écotaxe) et la taxation des produits environnementalement néfastes.

Il faut par contre s'opposer aux partenariats publics privés qui sont toujours à l'avantage du privé.

Q5 – Financement de la recherche sur la biodiversité

- 3 % du PIB sera consacré à la recherche publique
- le crédit impôt recherche de 5 milliards sera supprimé, car il est inefficace selon la cour des comptes (principalement au bénéfice des grands groupes et sans dispositif de contrôle) et il sera redéployé
- la préservation de la biodiversité sera au cœur de la recherche

LEEM – CPME : comment comptez-vous accompagner et inciter les TPE et PME dans l'élaboration de leur stratégie et de leur plan d'actions pour mieux préserver la biodiversité ?

Il faut :

- augmenter les impôts des grandes entreprises de 8 % aujourd'hui à 25 % et baisser celui des TPE et PME actuellement à 33 %
- orienter les aides publiques selon des critères comme l'innovation sociale, le recyclage, la biodiversité et récompenser l'exemplarité

Conseil Scientifique : le prochain gouvernement va devoir résoudre deux gros problèmes : la réduction des inégalités sociales et les problèmes liés à la crise environnementale. Comment résoudre ces deux grandes questions ?

Il est prévu que la transition écologique crée 400 000 emplois en France, la nouvelle politique agricole 300 000 et le développement de la politique marine 300 000.

PHILIPPE MURER – PRÉSIDENT DU COLLECTIF NOUVELLE ÉCOLOGIE – MARINE LE PEN



La transition énergétique est possible grâce à l'indépendance et la souveraineté nationale. La France possède une biodiversité très riche et le second domaine maritime au monde. Or, la biodiversité est fragile, notamment à cause de la pression démographique. Les acteurs publics doivent préserver la biodiversité autant que possible, car elle est indispensable à la survie de l'homme. La France doit agir et la biodiversité doit être protégée des activités humaines qui la détruisent, les actions envisagées sont les suivantes :

- organiser une grande conférence populaire sur la France durable
- développer une politique de croissance bleue écologiquement responsable avec moins de pêche industrielle et un soutien à la pêche artisanale
- construire une politique agricole française responsable en engageant une révolution agro-écologique sur 20 ans et permettant notamment :
 - la protection des abeilles contre les néonicotinoïdes et les autres insecticides néfastes, le développement des alternatives comme la permaculture, l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation
 - la mise en place de taxes et de charges sociales différenciées pour ces pratiques respectueuses de l'environnement
 - la transformation des chambres d'agriculture
 - le partage des connaissances par les agriculteurs
 - un changement profond de l'enseignement agricole
 - l'interdiction des OGM
 - le développement des semences anciennes
- préserver la biodiversité pour notre nourriture, notre santé, notre habillement
- favoriser les produits biologiques et taxer les produits chimiques dangereux pour que leurs prix ne soient pas incitatifs, selon un agenda progressif qui permette aux industriels de s'adapter
- prévenir les acteurs concernés qu'au terme de 3 ans les détergents chimiques seront taxés et les produits bio détaxés
- développer plus le recyclage et accélérer la dynamique de l'économie circulaire
- développer des éco matériaux

- en termes de transition énergétique, se passer des énergies fossiles en 20 ans en s'appuyant sur l'innovation et notamment le stockage de l'hydrogène
- la Banque de France reprendra la main sur l'investissement pour prêter à taux négatifs et achever la transition énergétique en 15-20 ans, notamment l'isolation des logements.

Il faut sortir de l'Europe pour avoir une politique environnementale et agricole de qualité, car les députés européens sont noyautés par les lobbies et il y a à Bruxelles des technocrates irresponsables. Le dialogue européen et les normes européennes peuvent être conservés, mais la France doit retrouver sa souveraineté. Elle doit être un modèle et ne pas attendre que les autres pays engagent leur révolution écologique pour réaliser la sienne.

La France a une responsabilité internationale vis-à-vis des flux financiers, humains et des flux de produits. Les grands processus ne doivent cependant pas s'imposer à l'État, car ce sont les citoyens qui mettent en œuvre toutes ces transitions sur le terrain.

Q1 – Ambition en matière d'aires protégées

Les actions actuellement conduites sont plutôt bonnes, il faut continuer dans ce sens. Il n'y aura donc pas sur ce sujet de rupture politique.

Q2 – Agriculture et biodiversité

- les 9 milliards d'euros versés à l'Union européenne pour la PAC seront réalloués pour une politique agricole française. Ces aides seront redéployées notamment vers une agriculture paysanne.
- les fermes-usines qui produisent des produits peu chers seront taxées pour favoriser les agriculteurs

Q3 – Connaissances sur le milieu marin

La connaissance scientifique est très importante, à ce titre 30 % du budget sera alloué à la recherche publique.

Q4 – Fiscalité de l'AFB

L'autonomie des agences d'Etat est un danger. Il n'y aura donc pas de fiscalité propre. Elle aura des budgets donnés par l'Etat.

Q5 – Financement de la recherche sur la biodiversité

La connaissance scientifique est très importante, à ce titre 30 % du budget sera alloué à la recherche publique.

QUESTIONS DES MEMBRES DU COS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FRB

COS : compte tenu des difficultés que rencontre actuellement les associations environnementales sur l'obtention de subventions publiques, quelle est votre position sur les soutiens futurs accordé par l'Etat aux associations, tant pour la mise en œuvre de leurs projets que pour leur participation au débat public et au dialogue environnemental ?

Seules seront soutenues les vraies associations avec des membres qui contribuent à leur budget et qui s'investissent.

Tour du Valat – Alliss : quels liens développerez-vous entre les politiques économiques, y compris énergétiques, et la préservation de nos écosystèmes, leur renforcement et le maintien de leur diversité ?

Les sujets les plus urgents sont la transition énergétique et agricole. La transition énergétique coûtera 1600 milliards d'euros d'investissements : c'est hors de portée du secteur privé. Elle doit être financée par la Banque de France. Cependant, il faut garder à l'esprit que la France est le pays en Europe qui émet le moins de CO₂ par

habitant et elle n'a sur son territoire que deux usines à charbon, alors que l'Allemagne émet deux fois plus de CO₂ et a développé la combustion du charbon pour remplacer le nucléaire. Il faut augmenter les ENR, conserver le nucléaire qui nous aidera produire de l'hydrogène. Les technologies hydrogènes seront donc soutenues, ainsi que le stockage de l'énergie générée.

Sur le plan économique, il sera parfois difficile de gérer la compatibilité avec la liberté individuelle et d'entreprendre, par exemple l'ambivalence entre la perte de terres agricoles et l'artificialisation des sols.

Conseil Scientifique : comment résoudrez-vous les problèmes environnementaux tels que les pollutions ou les gaz à effet de serre sans coordination internationale ?

Les politiques de coopération internationales ne fonctionnent pas. La transition énergétique doit être initiée par notre pays. Nous proposons un effort national en reprenant en main la banque de France qui prêtera à des taux négatifs pour que les particuliers, les entreprises ou les administrations aient les moyens par exemple de réaliser leurs travaux d'isolation.



**CONCLUSION DE SANDRINE
BÉLIER, DIRECTRICE DE
HUMANITÉ & BIODIVERSITÉ**

Nous sommes enfin sortis de l'idée que la biodiversité n'est qu'un enjeu de protection de quelques fleurs ou oiseaux. Les candidats ont compris que derrière l'enjeu de la préservation de la diversité biologique, il y a les enjeux d'agriculture, de pêche ou de santé.

40 % de l'économie mondiale repose sur les services rendus par la biodiversité et 60 % de ces services ont été dégradés en 50 ans, et ce phénomène s'accélère.

Il restera à approfondir certains points comme :

- la question des espèces menacées, très peu abordée par les représentants des candidats
- le chiffrage économique des mesures qui n'a pas été exposé
- le positionnement des candidats vis-à-vis de l'engagement pour la Stratégie nationale de la biodiversité et le renouvellement de la dynamique qui doit mobiliser les acteurs vers des actions concertées
- le positionnement par rapport aux grands processus internationaux comme l'IPBES